



## SERVICE EDUCATION



### Inscription aux accueils périscolaires : DOSSIER UNIQUE/ ECOLE PERISCOLAIRE

Nous vous rappelons que les accueils sont gérés exclusivement par la mairie. Pour inscrire votre enfant aux accueils, retirer un dossier en mairie ou téléchargez-le sur le site de la mairie : remplir recto-verso, dater et signer, et le rendre avant le 15 juin. A réception du dossier, le service éducation confirmera l'inscription et fournira les codes pour accéder au PORTAIL FAMILLE. **Aucun enfant ne sera accepté aux accueils périscolaires sans dossier.**



# Projet éducatif



*Un projet éducatif a été mis en place pour la rentrée 2021-2022. Il décline les valeurs éducatives et politiques de l'organisateur : la commune et ses partenaires. Il en découlera le projet pédagogique élaboré par la responsable du service, en déclinant les outils et les moyens mis en œuvre pour la réalisation par l'équipe d'animation. Ce projet est proposé par la municipalité et approuvé par l'équipe éducative : parents, élus, enseignants, animateurs. Il a des objectifs précis :*

- ☉ *Aider l'enfant à mieux comprendre les questions liées à la nutrition : goût, équilibre alimentaire, découverte.*
- ☉ *Développer la créativité et l'imaginaire, l'esprit sportif et les animations culturelles.*
- ☉ *Bien vivre ensemble les moments d'accueil : rythme adapté, activités spécifiques, respect, écoute, communication et partage.*



## Le projet pédagogique

*L'équipe d'animation met en œuvre le projet pédagogique et propose aux enfants des activités diverses et variées, artistiques, sportives et culturelles. Il est fondé sur la tolérance, le respect des différences de chacun et la communication entre les partenaires.*



## Un personnel qualifié

*Tous nos animateurs sont diplômés CAP Petite Enfance, BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou en cours de formation. Ils ont des diplômes de secourisme : PSC1 (premiers secours), défibrillateur, extincteur. Nous avons aussi deux diplômés BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et un animateur BPJEPS.*





## La restauration scolaire (A PARTIR DE 3 ANS)



Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h30. L'enfant doit être inscrit au périscolaire au plus tard le 15 juin (dossier à retirer en mairie). Le règlement sera fourni avec le dossier d'inscription. La réservation au restaurant pour le mois de septembre sera à rendre avant le 25 août. Pour les mois suivants, inscription en ligne via le « Portail Famille » (ne fonctionne pas avec tablette et Smartphone) au plus tard le 25 de chaque mois. Aucune réservation ne sera acceptée au-delà de cette date limite. Les enfants sont inscrits pour le mois. Pour les réservations à l'année, il suffit d'envoyer un mail en précisant les jours d'inscriptions à [emilie@condrieu.fr](mailto:emilie@condrieu.fr). Le restaurant scolaire peut accueillir les enfants à partir de 3 ans à condition qu'ils soient propres et autonomes pour prendre leur repas (savoir se servir de couverts seuls). Rappelons qu'une journée à l'école est longue et fatigante pour un enfant aussi jeune.

Tarif du restaurant scolaire : 3€75\*



### Le prestataire de service

Les repas sont préparés « maison » sur place par un chef cuisinier. La mairie a pour volonté de privilégier les produits frais, locaux, et de saison. Actuellement, 35% des produits proposés, et le pain, sont bio.



### La facturation

Une facture mensuelle par famille regroupant tous les accueils périscolaires sera envoyée par mail. Elle devra être réglée avant le 30 du mois en mairie.



PAIEMENT  
SÉCURISÉ

### Offres de paiement - Sans aucun frais pour les familles

- Par prélèvement automatique le 15 du mois. Une autorisation, complétée et signée, et un RIB avec un numéro IBAN, devront être joints au dossier d'inscription de l'enfant.
- Le paiement en ligne, est proposé via votre « Portail Famille ». Vous pouvez régler en ligne à réception de la facture, jusqu'au 30 du mois.
- En chèque, en mairie, jusqu'à la fin de chaque mois.

\* Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés pour la rentrée scolaire.



Les accueils périscolaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire du matin et du soir (à partir de 2 ans et demi, le matin)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h15-8h30/ 16h30-18h (goûter non fourni)

Salle périscolaire : 1<sup>ère</sup> porte à gauche dans la cour de l'école.

Ces accueils se font sans réservation préalable. Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant (uniquement pour le 3<sup>ème</sup> et plus). Toute présence d'enfants durant l'accueil sera facturée.



Tarif des accueils du matin et du soir : 2€00\* (par accueil).



L'enfant qui est inscrit dans notre service ne pourra en aucun cas quitter le temps d'accueil, sauf en cas de problème de santé.

**IMPORTANT**



Si les parents, pour des raisons exceptionnelles, ne peuvent venir avant 18h, ils doivent contacter les personnes MAJEURES autorisées à venir chercher l'enfant AU PLUS TARD A 18H. Au-delà de 18h, des frais de pénalités seront appliqués.



**EN AUCUN CAS LES ENFANTS NE SERONT BASCULES AU CENTRE DE LOISIRS**, qui lui, est associatif. Le centre de loisirs offre un mode de garde jusqu'à 19h (sauf mercredi 18h30). Inscription pour le centre de loisirs au 04.74.56.61.06.

Pour la restauration scolaire, faites vos réservations en ligne sur votre Portail Famille : (Condreu.fr : Onglet Enfance-Jeunesse)

**RÉSERVER EN LIGNE**